

23 juillet 2019 - *Ordre du jour*

# Ordre du jour du Conseil des ministres du mercredi 24 juillet 2019

[Télécharger le .pdf](#)

Pour le Conseil des ministres du mercredi 24 juillet 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (parties A, C et D) :

## PARTIE A

Sur la proposition :

- De la garde des sceaux, ministre de la justice
- De la ministre des solidarités et de la santé
- De la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Projet de loi relatif à la bioéthique.
- Sur la proposition de la ministre de la transition écologique et solidaire :
  - Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019501 du 22 mai 2019 portant simplification
  - De la procédure d'élaboration et de révision des schémas de raccordement au réseau
  - Des énergies renouvelables.
  - Ordonnance modifiant les dispositions du code minier relatives à l'octroi et à la
  - Prolongation des titres d'exploration et d'exploitation des gîtes géothermiques.
  - Ordonnance relative au régulateur des redevances aéroportuaires.
- Sur la proposition de la ministre des solidarités et de la santé :
  - Ordonnance relative au droit de rectification des informations concernant les
  - Bénéficiaires des prestations sociales et des minima sociaux en cas de notification d'indus.
- Sur la proposition du ministre de l'économie et des finances :
  - Ordonnance portant réforme de l'épargne retraite.
- Sur la proposition du Premier ministre :
  - Décret relatif aux attributions du ministre de la transition écologique et solidaire.
  - Décret relatif aux secrétaires généraux des ministères et à la transformation des
  - Administrations centrales.
- Sur la proposition du ministre de l'intérieur :
  - Décret relatif au comité interministériel régional de transformation des services publics.

## PARTIE C

Communication du ministre de la culture :

- Les ambitions de la politique culturelle.

## PARTIE D

Point présenté par :

Le Premier ministre

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement

- Le bilan de l'application des lois et de la règle du « 2 pour 1 » pour le pouvoir réglementaire autonome.